

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 NOVEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Laurence JACQUET, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Dorinda DA SILVA, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie DEHAN CARTEL, Florence CACHARD.

Absent ayant donné procuration :

Marc JOUREAU ayant donné pouvoir à Jacques JESSON.

Jean-François WALSHOFER ayant donné pouvoir à Jean-Philippe BROCHET.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 14 novembre 2017

N°2017-38 : Décisions modificatives n°5 budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'inscrire les crédits suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice qui seront pris sur les excédents de fonctionnement.

Fonctionnement

Crédits à ouvrir

Dépenses

| Chapitre | Compte | Montant | Nature |
|----------|--------|-------------|--|
| 011 | 611 | 960.00 € | Prestataire destruction d'archives |
| 014 | 73916 | 19 227.00 € | Dotation forfaitaire des communes 2017 |
| 014 | 739223 | 18 600.00 € | FPIC |

Crédits à déduire :

| Chapitre | Compte | Montant | Nature |
|----------|--------|-------------|--------|
| 014 | 73925 | 18 600.00 € | FPIC |

N°2017-39 : Décisions modificatives n°6 budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

| Chapitre | Compte | Opération | Montant | Nature |
|----------|--------|-----------|------------|--------|
| | 023 | | 33750.00 € | |

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

| Chapitre | Compte | Opération | Montant | Nature |
|----------|--------|-----------|--------------|--|
| 21 | 21318 | ONA | + 16500.00 € | Aménagement crèche 1 ^{er} étage |
| 20 | 2051 | ONA | + 550.00 € | Logiciel parascol |
| 21 | 2151 | ONA | + 16700.00 € | Parking route de Louvois |

Recettes

| Chapitre | Compte | Opération | Montant | Nature |
|----------|--------|-----------|------------|--------|
| | 021 | | 33750.00 € | |

N°2017-40 : Décisions modificatives n°7 budget des activités commerciales et artisanales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de procéder aux virements de crédits supplémentaires suivants sur le BUDGET GENERAL de l'exercice.

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

| Chapitre | Compte | Opération | Montant | Nature |
|----------|--------|-----------|------------|--------|
| | 023 | | 1 450.00 € | |

INVESTISSEMENT

Dépenses

Crédits à ouvrir :

| Chapitre | Compte | Opération | Montant | Nature |
|----------|--------|-----------|----------------|-----------------|
| 21 | 2184 | ONA | + 1 450.00 € | bureau |
| 23 | 2313 | ONA | + 104 218.00 € | Maison de santé |

Recettes

| Chapitre | Compte | Opération | Montant | Nature |
|----------|--------|-----------|--------------|--------|
| | 021 | | 1 450.00 € | |
| 16 | 1641 | | 104 218.00 € | |

N°2017-41 : Transfert du terrain de la maison de santé pluridisciplinaire du budget général vers le budget des activités commerciales et artisanales

Monsieur Jean-Philippe BROCHET, adjoint, informe les membres du conseil que l'achat du terrain pour aménager la maison de santé pluridisciplinaire a été effectué sur le budget principal.

Les dépenses et les recettes pour la réalisation de cette maison de santé seront affectées sur le budget des activités commerciales et artisanales.

Il est donc nécessaire d'affecter ce terrain au budget des activités commerciales et artisanales.

Les opérations d'affectation seront effectuées par le comptable.

Vu la commission du 8 novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, des membres votants,
- de transférer le terrain cadastré AC 192 de 4566 m2 d'une valeur 324 585.81 euros du budget principal vers le budget des activités commerciales et artisanales.

N°2017-42 : Changement d'opérateur télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité

Vu la délibération du 25 février 2013 approuvant la convention avec la Préfecture pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,

Monsieur le Maire rappelle que la commune utilise la plateforme IXBus proposée par la société JVS-Mairistem.

Afin d'être en conformité avec les dernières évolutions réglementaires, la société JVS-Mairistem propose l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture par le dispositif iXChange.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de changer d'opérateur à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que la collectivité accède aux services iXChange de JVS-Mairistem pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- Donne son accord pour que le Maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de la Marne, représentant l'Etat à cet effet ;
- Donne son accord pour que le Maire signe le contrat de souscription entre la collectivité et la société JVS-Mairistem.

Informations

- **Information sur la maison de santé (Fouilles, Marché...),**
- **Information sur le conseil d'école. Une réunion est prévue le 8 décembre 2017 avec les enseignants, les parents d'élèves délégués et la mairie,**
- **Information sur le commerce Le Local : Compte rendu de Monsieur Frédéric SAINZ,**
- **Vente d'une bande de terrain de 141 m2 au centre bourg (A délibérer au prochain conseil),**
- **Compte rendu de la journée du 11 novembre,**
- **Distribution du colis des aînés : Dimanche 17 décembre 2017.**

Séance levée à 21 heures 30.